

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE CONSTITUTIVE
DU 4 JUILLET 2016

Madame Anne-Lyse Menoud, nouvelle Syndique de la commune, ouvre la séance à 20h05 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes, qu'elle a le plaisir de saluer cordialement.

En vertu de l'article 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats du législatif peuvent être enregistrés afin de rendre la rédaction du procès-verbal plus aisée. Mme Menoud annonce que ce sera le cas ce soir, à titre d'essai. L'enregistrement sera effacé lors de l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée.

Cette assemblée communale a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site Internet bossonnens.ch.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation du nouveau Conseil communal
2. Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 avril 2016
3. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour
La période administrative 2016-2021
4. Renouvellement du mandat de l'organe de révision pour la période administrative
2016-2021
5. Nomination de la Commission financière pour la période administrative 2016-2021
6. Nomination de la Commission d'urbanisme pour la période administrative 2016-2021
7. Nomination de la Commission des naturalisations pour la période administrative
2016-2021
8. Délégations de compétence au Conseil communal pour la période administrative
2016-2021
 - a) Fr. 200'000.00 par cas, pour l'achat, la vente, l'échange, la donation ou le partage
d'immeubles, la constitution de droits réels limités et toute autre opération
permettant d'attendre un but économique analogue à celui d'une acquisition
d'immeuble – approbation
 - b) Fr. 60'000.00 par année sur l'ensemble des dépenses communales - approbation
9. Echanges de terrains
 - a) Avec M. François-Bernard Savoy – zone forestière
 - b) Avec la société Durable – zone artisanale et industrielle
10. Reprise des infrastructures en zone artisanale et industrielle - chemin du Zermiau –
décision de principe
11. Divers

L'assistance n'ayant pas de remarque concernant la convocation et l'ordre du jour, l'assemblée peut délibérer valablement. Mme Menoud procède à la nomination des scrutateurs, soit MM. Maurice Gambin et Christophe Monnard. 44 personnes sont habilitées à voter, y compris le Conseil communal, la majorité est de 23.

Avant de passer au point 1, Mme Menoud souhaite remercier chaleureusement les personnes ayant décidé de cesser leur activité au sein du Conseil communal et de diverses commissions, à la fin de la gère 2011-2016 ; il s'agit de

Conseil communal : M. Jean-Marie Pilloud, Syndic
M. Maurice Gambin, Conseiller communal

Commission financière : M. Gilbert Coquoz, Président
M. Didier Aeby, Vice-Président
M. Frédéric Wydler, membre

Commission des naturalisations : M. Guy Pachoud

Commission scolaire : Mmes Silvia Dewarrat et Fabienne Cotting
MM. Bernard Bochud, Patrick Bligh, Dominique Wavrant
et Christophe Monnard

Cette dernière commission a été dissoute en application de la nouvelle Loi scolaire et sera remplacée par un Conseil des parents.

Mme Menoud fait l'éloge des personnes citées, les remercie sincèrement pour leur investissement en faveur de la collectivité publique et leur souhaite une bonne continuation.

Point 1 Présentation du nouveau Conseil communal

Le Conseil communal, élu lors du scrutin du 28 février 2016, a été assermenté en date du 16 avril par le Préfet. MM. Aymeric Duprez et Sébastien Piller sont les nouveaux élus. Ils sont respectivement en charge de l'aménagement du territoire, des constructions et de l'information, puis des forêts, du site Internet, des structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse. Lors de la séance constitutive du 18 avril, Mme Anne-Lyse Menoud a été élue à la syndication et M. Dominique Cottet à la vice-syndication. Les dicastères ont quelque peu été remaniés ; ainsi Mme Menoud reprend l'administration, le personnel et l'économie, auxquels s'ajoutent les écoles. M. Cottet garde les routes, le service de voirie et les places publiques et reprend l'alimentation en eau potable. M. Bruno Fischetti reprend les finances, garde le feu, les domaines et la police. Mme Béatrice Furter conserve la santé publique, les affaires sociales, le cimetière et le culte. Et pour terminer, M. Daniel Golay est en charge de l'épuration, de l'environnement, de l'énergie et hérite de la culture et des sports.

L'assemblée n'a pas de remarque ni de question sur la nouvelle répartition de l'exécutif.

Point 2 Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 avril 2016

Le procès-verbal était à disposition auprès du secrétariat communal et sur le site Internet. Dès lors, il ne sera pas lu.

Il n'y a aucune intervention de l'assemblée ; mis au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des voix.

Point 3 Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2016-2021

La Loi sur les communes précise que les séances du législatif doivent être convoquées 10 jours à l'avance au moins et que leur mode de convocation est défini par l'assemblée communale. Jusqu'à aujourd'hui, les assemblées sont convoquées par publication dans la Feuille Officielle, dans le Messenger, sur le site Internet communal, affichage aux piliers publics et un envoi tous ménages. La solution utilisée donnant entière satisfaction et simple administrativement parlant, le Conseil communal propose de maintenir cette manière de faire pour la législature venant de débiter.

Aucune question ni remarque n'étant formulée sur ce point, l'assemblée est invitée à se prononcer. Le mode de convocation des assemblées communales est approuvé à l'unanimité des voix.

Point 4 Renouvellement du mandat de l'organe de révision pour les années 2016 à 2018

La parole est donnée à M. Gilbert Coquoz, Président de la Commission financière, pour la présentation de ce point. La fiduciaire Hervest a été nommée comme organe de révision externe par le législatif, lors de la séance du 9 décembre 2013, pour une durée de 3 ans, soit de 2013 à 2015. Les prescriptions légales permettent de renouveler le mandat pour une nouvelle période de 3 ans, soit pour les exercices 2016 à 2018.

D'autre part, un climat de confiance s'est instauré entre les autorités et les collaborateurs de la société, ce qui justifie la reconduction de ce mandat, cela étant d'autre part recommandé par la Commission financière.

Pas de remarque, ni d'intervention de l'assemblée. Mis au vote, le renouvellement du mandat d'organe de révision à la société Hervest est accepté à l'unanimité.

Point 5 Nomination de la Commission financière pour la période administrative 2016-2021

En application de la Loi sur les communes, à son article 10 lettre o, l'Assemblée communale procède à l'élection des membres de la Commission financière, dont les tâches sont définies à l'article 97 de ladite Loi, elles sont énumérées par Mme Menoud.

Les candidats sont appelés et se lèvent, d'abord les membres sortants, soit MM. Daniel Bornoz et Laurent Musy, ensuite les personnes remplaçant les membres démissionnaires, Mme Christel Prélaz, économiste, ainsi que MM. Didier Müller et Sébastien Perroud, tous deux issus du milieu bancaire.

L'assemblée n'ayant pas d'autres propositions, ni de remarques, est invitée à se prononcer par main levée. Les personnes précitées sont élues à la majorité de 40 voix et applaudies. La commission est invitée à se constituer et nommer rapidement président, vice-président et secrétaire, afin que ces informations puissent être transmises au Service des communes et à la Préfecture.

Point 6 Nomination de la Commission d'urbanisme pour la période administrative 2016-2021

L'Assemblée communale est également compétente pour la nomination de la commission d'urbanisme. Les tâches de cette dernière consistent à étudier et donner son préavis sur les questions relatives à l'aménagement du territoire.

Cette commission est active actuellement dans la révision du Plan d'aménagement local – PAL, ainsi que pour le projet de traversée de localité Valtraloc, qui inclut le réaménagement du carrefour de la gare.

Les membres sortants sont MM. Bruno Fischetti, Bernard Bochud et Philippe Cottet. Mme Anne-Lyse Menoud et M. Aymeric Duprez sont proposés en remplacement des deux personnes ayant quitté leur fonction.

Il n'y a pas d'autres propositions de l'assemblée, ni de remarques. L'assemblée peut procéder à l'élection de la Commission, ce qui est fait à la majorité de 37 voix puis par applaudissements.

Point 7 Nomination de la Commission des naturalisations pour la période administrative 2016-2021

La constitution d'une Commission des naturalisations découle de la Loi sur le droit de cité modifiée, en vigueur depuis le 1er juillet 2008.

Les tâches lui étant attribuées sont d'auditionner les candidats(es) à la naturalisation, de veiller à leur intégration, ainsi que de rendre un préavis à l'attention du Conseil communal, compétent pour octroyer le droit de cité communal.

Mme Menoud appelle les candidats à l'élection et les prie de se lever, en commençant par les membres sortants, à savoir M. Laurent Dorthe, Président, Mesdames Danielle Goumaz, Dominique Wydler, excusée ce soir, Marylise Monnard et M. Luis Vicente, ce dernier n'étant pas présent à l'assemblée.

Afin de remplacer deux personnes, l'une démissionnaire et l'autre ayant quitté la commune, sont proposées Mmes Amandine Pinard et Carine Cottet.

Il n'y a pas d'autres propositions de l'assemblée, ni de remarques. L'assemblée peut procéder à l'élection de la Commission, ce qui est fait à la majorité de 39 voix, puis par applaudissements.

M. Anne-Lyse Menoud présente ses félicitations aux élues et élus et les remercie de s'investir pour la chose publique. Elle leur souhaite d'ores et déjà beaucoup de plaisir dans leurs fonctions et se réjouit de leur collaboration avec le Conseil communal.

Point 8 Délégations de compétence au Conseil communal pour la période administrative 2016-2021

M. Bruno Fischetti prend la parole pour la présentation de ce point.

La première délégation consiste en la reconduction de l'autorisation donnée par l'Assemblée communale pour la première fois lors de la législature 2006-2011. Il s'agit d'un montant de Fr. 200'000.00 par cas pour l'achat ou la vente de terrain, correspondant à une valeur de Fr. 75.00 le m² en zone artisanale et industrielle, soit 2'700 m² ou pour la zone à bâtir environ 1'000 m² au prix de Fr. 200.00. Cette autorisation permet d'être efficient, afin de s'engager dans une transaction sans passer une décision de l'assemblée communale. Le Conseil communal devra toutefois faire ensuite un rapport au législatif. M. Fischetti indique qu'aujourd'hui, cette délégation ne serait utilisée qu'en cas d'achat, vente ou échange en zone industrielle. En effet, la commune n'a actuellement pas de propriété en zone à bâtir, faible ou moyenne densité.

Il n'y a aucune remarque ni question de l'assemblée à ce sujet, la délégation de compétence peut être mise en votation. Le Conseil communal ne pouvant voter, celle-ci est approuvée à la majorité de 34 voix.

M. Bruno Fischetti présente la seconde délégation de compétence, soit un montant de Fr. 60'000.00 par année permettant une dépense non budgétée et urgente. Celle-ci doit néanmoins faire ensuite l'objet d'un rapport soumis au législatif. La base de calcul est le 1% du compte de fonctionnement, ce qu'il est proposé de reconduire. Ainsi la somme de Fr. 60'000.00 équivaut à 1% du compte de fonctionnement arrêté au 31.12.2015, soit Fr. 6'273'000.00.

Il n'y a aucune remarque ni question de l'assemblée à ce sujet, la délégation de compétence peut être mise en votation. Le Conseil communal ne pouvant voter, celle-ci est approuvée à la majorité de 36 voix.

Point 9 Echanges de terrains

La parole est donnée à M. Aymeric Duprez pour la présentation de ces objets.

Il s'agit tout d'abord d'échanger la parcelle communale no 101 de 458 m², au chemin du Genièvre, à la sortie du village en direction d'Attalens, contre une surface égale détachée de la parcelle no 99 propriété de M. François-Bernard Savoy, jouxtant la tour de l'ancien château. Toutes deux sont en zone forestière. Le but de l'opération est de faciliter la coupe et le débardage de bois sur ce site.

L'assemblée n'ayant pas de remarque ni question concernant cette transaction, celle-ci peut être mise en votation. M. Georges Chevalley, beau-frère de M. Savoy, est prié de se récuser. L'assemblée approuve cet échange de terrain à l'unanimité des voix.

Le deuxième échange proposé est celui entre la commune et la société Durable, à savoir la parcelle 174 d'une surface de 712 m² contre l'article 831, d'une surface de 831 m², dans le cadre du développement en cours, suite à l'achat de terrain par la dite société en zone artisanale et industrielle. La commune bénéficiera de 119 m² supplémentaires, sans frais, ceux-ci étant pris en charge par Durable. Le terrain échangé se situe à l'arrière de la déchetterie.

A la demande de M. Raymond Sugnaux, il est répondu que ces terrains sont d'affectation identique.

L'assemblée n'ayant plus de remarque ni question concernant cette transaction, celle-ci peut être mise en votation. Cet échange de terrain est approuvé à l'unanimité des voix.

Point 10 Reprise des infrastructures en zone artisanale et industrielle – chemin du Zermiau – décision de principe

M. Dominique Cottet a la parole pour la présentation de cet objet. Il s'agit de la reprise de la route d'accès au lotissement artisanal et industriel du Zermiau. La société Durable s'est engagée à respecter les dimensions de la route selon les normes en vigueur, à effectuer des essais de plaque et effectuer une expertise de la route et des canalisations avant cession à la commune.

Le Conseil communal propose d'accepter la reprise des infrastructures car les normes SIA sont respectées, les services se trouvent sous la chaussée et le gabarit minimal exigé, 5 m, est respecté. D'autre part, l'éclairage est financé par la société, les luminaires étant choisis par la commune et le déneigement est facilité avec des places de rebroussement pour les véhicules et des places de stockage pour la neige. En résumé, c'est un plus pour les artisans souhaitant s'établir à Bossonnens.

Mme Danielle Goumaz désire connaître la signification de la norme SIA ; M. Cottet répond qu'il s'agit des normes de la Société des Ingénieurs et Architectes.

M. Bernard Bochud demande en quoi consistent les essais de plaques ; M. Cottet indique que c'est la vérification de la solidité de la route avec des moyens techniques.

L'assemblée n'ayant plus de question, ni remarque, la reprise des infrastructures du chemin du Zermiau – décision de principe, est mise en votation. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

Point 11 Divers

La parole est donnée à l'assemblée.

Mme Danielle Goumaz signale que dans le bois des Corbes, il y a une quantité importante de bois coupé laissé sur le sol, que celui-ci n'a pas été ramassé et que les chemins sont dans un triste état. M. Dominique Cottet fait remarquer que c'est probablement cause de la météo. La situation sera signalée au garde-forestier car c'est la corporation qui gère le problème.

M. Michel Goumaz s'enquiert au sujet de la remise en état provisoire de la route de Reynet, suite à une intervention pour une fuite d'eau. M. Dominique Cottet indique qu'une réfection de la conduite est envisagée.

M. Raymond Sugnaux demande si des mesures sont prévues pour le stationnement et la sécurité, concernant le sentier didactique aménagé sur le site des vestiges médiévaux. M. Dominique Cottet lui répond qu'une séance à ce sujet est fixée au 5 juillet 2016.

M. Mathieu Hayoz souhaite savoir si la mise en place d'une zone 30 a été étudiée dans le quartier du Bourg-Neuf, en raison du danger lié au trafic automobile. Mme Menoud indique que cela n'est pas le cas et qu'il y a des trottoirs pour le cheminement des piétons. Elle précise en outre que la zone 30 doit faire l'objet d'une étude globale sur la commune. Il est pris note de la question.

M. Sébastien Piller informe l'assemblée qu'un projet de nouveau site internet est en cours, l'actuel étant obsolète, peu compatible avec les navigateurs et les smartphones. Il s'agira d'un outil moderne, avec notamment un pilier public pour les annonces diverses et l'utilisation des réseaux sociaux afin de diffuser les informations. La mise en production est prévue pour cet automne.

M. Raymond Sugnaux félicite le conseil pour cette initiative de modernisation de l'infrastructure informatique communale et se met volontiers à disposition si le besoin se fait sentir.

M. Bernard Bochud souhaite connaître le coût du nouveau site ; il avoisine le montant de Fr. 4'000.00.

Il n'y a plus aucune intervention de l'assemblée. Mme Anne-Lyse Menoud remercie chacune et chacun pour sa participation active et la confiance témoignée aux autorités communales. Elle remercie également le personnel communal ayant œuvré à la préparation et au bon déroulement de sa première assemblée en sa qualité de nouvelle syndique.

Elle se réjouit de cette activité passionnante et motivante et informe l'assemblée que tout le possible sera fait pour travailler dans la continuité, répondre aux souhaits de la population et garantir son bien-être.

Mme Menoud lève la séance à 20h50 et invite l'assistance à partager le verre de l'amitié.

Lu et approuvé le

Le Président

Le secrétaire